

Les Antennes Départementales décrites au paragraphe 4.2.2.7 et au sein desquelles chaque composante sera ou non représentée, seront les principaux organes de collecte et de remontée, dans la structure du PRAESC, des informations nécessaires.

3.3 Description des composantes.

La structuration en quatre composantes distinctes vise à permettre une spécialisation par fonction, tout en assurant la cohérence des interventions, sur le terrain.

La composante **Déminage** vise à minimiser, autant que possible, les risques liés à la présence réelle ou supposée des mines dans les régions concernées, afin de permettre la relance économique et le retour à une vie normale des populations réfugiées. Les activités de localisation des mines, le déminage proprement dit et les actions d'information de la population sont toutes des actions hautement spécialisées pour lesquelles le savoir-faire local est aujourd'hui très limité. La mise en œuvre de cette composante est un pré requis à tout autre type d'interventions, ne serait ce que pour identifier et baliser les zones potentiellement affectées. Cependant, on estime à cinq ans le temps nécessaire à un déminage total de la zone. Le programme propose donc, associées à un programme à long terme, des actions intermédiaires pour atteindre, en deux ou trois années, un niveau de sécurité suffisant permettant la relance économique et sociale, dans les zones prioritaires les plus peuplées.

La composante **Démobilisation, Réinsertion et Réintégration** vise à permettre la transition des groupes rendus vulnérables par le conflit (ex-combattants, déplacés, réfugiés, etc.) vers une vie civile stable et prometteuse. Elle a pour fonction d'accompagner ces hommes et femmes, ainsi que leurs familles, de la signature de l'accord de paix jusqu'à leur retour dans des positions civiles socialement et économiquement stables. La durée de la réintégration est estimée à trois ans.

La composante **Développement Local** est le complément logique de la composante précédente. Sa sous-composante *Appui aux initiatives à vocation économique* a pour objectif de faciliter l'émergence d'activités individuelles ou de groupements dont le but est la génération durable de revenus. Cette composante se devra d'être ouverte à toute la population casamançaise même s'il est espéré que les ex-combattants seront les premiers demandeurs d'un tel appui. La sous-composante *Infrastructures et équipements communautaires* aura pour objectif d'aider les collectivités locales et autres organisations communautaires à investir dans leurs infrastructures sociales communautaires afin d'augmenter leur accès à de tels services.

La composante **Reconstruction et Réhabilitation des Infrastructures non communautaires** s'inscrit dans la stratégie de remise en état des infrastructures primaires et secondaires dégradées en raison du conflit, soit directement endommagées soit parce que non entretenues à cause de l'insécurité. Cette composante se contentera d'une remise à niveau dans un but opérationnel, c'est-à-dire seulement quand l'entretien et l'utilisation de l'infrastructure considérée sont assurés par l'existence de moyens récurrents au niveau des services techniques qui en ont la responsabilité.

3.3.1 Déminage

3.3.1.1 Etat des lieux

Les premières mines apparaissent en Casamance en 1991. Leur utilisation jusqu'en 1997 reste limitée et les techniques de pose, peu conventionnelles et très sporadiques, relèvent essentiellement d'initiatives individuelles de combattants. Les mines ne représentant alors qu'un danger faible, ne justifiaient pas la mise en œuvre d'une politique de dépollution élaborée. L'existence de véritables stocks de mines n'est pas alors vérifiable.

Entre 1991 et 1997 seule une dizaine de victimes d'accidents sur mines est identifiée.

Ce n'est qu'à partir de 1997, soit une quinzaine d'années après le début du conflit, que l'usage des mines s'intensifie en Casamance, tendance vérifiée par le nombre élevé des accidents recensés. À partir de 1997, la mise en œuvre des mines suit les techniques traditionnelles du minage militaire.

L'impact des mines affecte avant tout les populations locales. Les victimes sont nombreuses et les structures familiales bouleversées par la perte d'un parent ou l'apparition d'un handicap lourd. L'impact économique est également important. Le fait que beaucoup d'accidents aient lieu quand les gens se rendent à la cueillette ou au ramassage du bois conduit les paysans à abandonner leur activité sur une partie de leur terroir. Il devient alors dangereux de s'y aventurer. Plus que le nombre de mines réellement en place, c'est la crainte d'un espace potentiellement miné qui détermine le comportement des populations et leur stratégie de prise de risque. Les différentes tranches d'âge adoptent des comportements différents et, souvent, les enfants et les femmes paient le plus lourd tribut. Les changements de comportements induits par la présence réelle ou supposée des mines affectent durablement le potentiel de production.

3.3.1.1.1 Les points d'ancrage politiques

⊙ *Le Traité d'Ottawa*

Le Sénégal est l'un des 133 pays signataires du Traité dit d'Ottawa (1997) sur l'élimination des mines antipersonnel comportant l'engagement :

- de ne pas les utiliser
- de ne pas les fabriquer, ni les stocker
- d'en interdire le transit
- d'en détruire les stocks existants.

Le gouvernement a ratifié ce traité en mai 2000, s'engageant à mettre en œuvre, sans délai, les actions mentionnées ci-dessus, et également à réaliser toutes les actions nécessaires au déminage de son territoire dans les dix ans.

⊙ *Le traité de retour à la paix*

Un traité de paix entre le gouvernement et les belligérants a été signé à Ziguinchor, les 16 et 23 mars 2001.

La mise en application des résolutions adoptées doit conduire prochainement à la création de commissions mixtes spécialisées dont une commission déminage qui permettra d'évaluer avec précision le niveau et l'étendue de la menace résultant de la pollution et donc les moyens de lutte à mobiliser.

La création de cette commission mixte représentera un atout majeur dans l'élaboration d'un véritable projet de décontamination.

3.3.1.1.2 Information générale sur les zones polluées

Faute de pouvoir procéder à une identification dans les minées proprement dites, les informations données ci-dessous sur l'étendue des zones polluées ont été recueillies auprès des acteurs actifs sur le terrain (HI, ANS, UNICEF...).

⊙ *Identification des zones de probabilité*

Les zones polluées sont globalement dispersées sur quatre départements (Ziguinchor, Oussouye, Bignona et Sédhiou).

Selon les sources civiles et militaires approchées, la situation peut se décrire comme suit :

- un rideau de mines de densité variable s'échelonnerait de façon irrégulière le long de la frontière avec la Guinée Bissau où la plus grande partie des villages serait abandonnée ;
- un secteur pollué d'étendue et de densité également très variables se situerait entre Oussouye et Samine Escalé, entre le fleuve Casamance et la frontière, les secteurs ouest, sud et est de Ziguinchor étant les plus touchés, notamment les arrondissements de Nyassia et Niaguis ;
- dans la région de Kolda un périmètre compris entre les villages de Saré Yoba – Médina El Hadj et Salikénié, notamment le long des pistes en direction du sud, est décrit comme très peu sûr ;
- la frontière avec la Gambie et les abords des axes routiers Bignona – Bounkiling et Bignona – Séléti comporteraient des poches contaminées à l'étendue et à la localisation très incertaines ;
- pour le reste, il s'agirait d'un minage très aléatoire, généralement de faible ou très faible densité, étalé sur des surfaces importantes notamment le long des pistes et des voies de repli, vers les frontières nord et sud ; des concentrations résiduelles plus denses pourraient se situer au niveau des zones d'accrochage.

De source militaire, la menace due à la pollution s'étendrait sur environ 1400 km² dont 80 % dans la seule région administrative de Ziguinchor et 20 % dans la région de Kolda.

Ce chiffre, établi à partir d'hypothèses fondées sur un calcul de probabilité impossible à vérifier actuellement sur le terrain, doit être considéré comme une estimation extrêmement large de la menace réelle. Le programme prévu d'enquêtes d'identification des zones polluées permettra de clarifier ce point ultérieurement.

Les informations les plus récentes, semblent indiquer, qu'en raison du changement de régime politique intervenu en Guinée Bissau, une partie des combattants du MFDC aurait tendance à se déplacer vers le nord, se rapprochant de la Gambie où les bases de repli seraient plus sûres. Ces mouvements pourraient expliquer le regain d'insécurité qui a été observé au courant des années 2001 et 2002 le long des axes menant vers la frontière gambienne et la résurgence d'actes de minage sporadique au nord du fleuve.

On peut toutefois considérer qu'outre son impact socio-économique, la pollution constitue un danger pour environ 250 000 personnes résidant dans les départements suspects, soit globalement 38 % de la population estimée à 660 000 habitants.¹³

L'intensité de la pollution dans certains secteurs de la zone frontalière, côté Guinée Bissau constitue également une menace et une entrave à la libre circulation des personnes et des biens, entre les deux pays. Il conviendra le moment venu d'en faire l'analyse.

Les informations relatées ci-dessus donnent une image floue et peu cohérente de la menace réelle. Elles ne permettent pas d'établir, en l'état, une cartographie fiable de la pollution.

3.3.1.1.3 Information générale sur les mines.

Aucune source, qu'elle soit civile ou militaire, n'a été en mesure de donner une estimation, même très approximative, de l'étendue de la pollution et du nombre de mines dispersées par le MFDC.

Il s'agit toutefois de mines antipersonnel et antichar d'origines diverses (des pays de l'Est notamment) en provenance pour la quasi-totalité d'entre elles de la Guinée Bissau où l'existence de stocks importants d'armes et de munitions est toujours signalée.

¹³ Région de Ziguinchor (3 départements)

544 000 habitants.

Région de Kolda (département de Sédhiou, arrondissements de Tanaff et Diattacounda)

115 000 habitants.

Dans le cadre du rapprochement amorcé entre le Sénégal et la Guinée Bissau, une prise de contrôle des stocks, mentionnés ci-dessus, par l'armée régulière de Guinée Bissau semble avoir pour conséquence une baisse constatée dans l'approvisionnement des combattants rebelles en armes et munitions.

Cela pourrait expliquer le recours récent et de plus en plus fréquent par les rebelles à des mines de fabrication artisanale. Ceci laisse supposer que les combattants pourraient avoir reçu dans ce domaine une formation appropriée.

La DCGM dispose de photographies de mines et d'engins récupérés sur le terrain qui confirment, sans plus, leur nature et leur diversité d'origine.

Pour l'essentiel, ces mines, dont le corps est constitué à partir de matériaux non détectables, sont équipées de détonateurs, de fusées et de systèmes de piégeage plus ou moins sophistiqués.

On a assisté durant les années 2001 et 2002 à un redoublement des actions de banditisme, attribuées dans la quasi-totalité des cas aux combattants du MFDC, et qui pourraient illustrer des difficultés de ravitaillement.

Seul un constat plus élaboré sur le nombre et l'identification des mines ainsi que sur la localisation et l'étendue des zones contaminées permettra de dresser le véritable bilan de la menace et de ses conséquences. La liste des moyens à mettre en œuvre pour réduire cette menace sera elle aussi alors révisée.

3.3.1.1.4 Bilan des accidents sur mines.

La DCGM et Handicap International tiennent chacun un registre des accidents. Les conclusions tirées du rapprochement de ces bilans identifient un risque persistant d'accident à un niveau élevé.

© *Bilan de la DCGM pour la période de 1988 à juin 2003.*

Région	Incidents	Victimes
• Ziguinchor	176 (82 %)	526 (80 %)
• Kolda	40 (18 %)	131 (20 %)
Total	216 (100 %)	657 (100 %)

Nota :

- Pas d'information sur l'outil de recueil des données.
- Le nombre des victimes militaires serait inférieur à 2 % (chiffre non divulgué).
- Le nombre de cas mortels n'est pas précisé ni la répartition par sexe, âge, profession, ni la nature des traumatismes, ni le lieu de l'accident.
- Le bilan moyen s'établit à trois victimes par mine accidentellement explosée.¹⁴

© *Bilan de Handicap International / Ziguinchor pour la période de 1988 à juin 2003*¹⁵

Les données sont recueillies sous la forme d'enquêtes par questionnaire à l'intérieur de zones ciblées, suivies d'analyses statistiques informatisées.

¹⁴ Ce taux élevé est dû à l'explosion de mines antichar sur des véhicules militaires.

¹⁵ Ce bilan n'est malheureusement pas définitif et HI revoie régulièrement ces bilans à la hausse.

Analyse des résultats par région

Région	Nombre d'accidents	%	Victimes
• Ziguinchor	342	79 %	481 (76 %)
• Kolda	91	21 %	150 (24%)
Total	433	100 %	631 (100 %)

Analyse des résultats par sexe et bilan des victimes (morts et blessés) en juin 2003

Sexe	Total (%)	Décès	Blessés
Hommes	442 (70 %)	86	356
Femmes	121 (19%)	34	87
Enfants	69 (11%)	23	46
Totaux	631 (100%)	143	489

Source : Handicap International - Ziguinchor

Analyse de la répartition des victimes selon le type de mines

Type de mine	Victimes ¹⁶	%
MAP	135	31.2 %
MAC	264	61.0 %
ENE	6	1.4 %
Autres	28	6.4 %
Totaux	433	100 %

On note que plus de 60 % des blessés identifiés par HI sont victimes de mines antichar.¹⁷

La répartition géographique des accidents pour la période 1988–2000, figure sur la carte établie par Handicap International et présentée en Annexe 11.

Les analyses du bilan de la DCGM et du bilan Handicap International rapportées ci-dessus, qui concernent des périodes et des procédures d'investigation différentes, ne peuvent être rapprochées.

Le pourcentage des accidents recensés dans la région de Ziguinchor (79 %) et celle de Kolda (21 %) est du même ordre.

Toutefois, le nombre élevé des victimes identifiées justifie amplement la poursuite et l'accélération de la campagne actuelle de sensibilisation des populations.

3.3.1.1.5 Inventaire des ressources et des partenariats

◎ *Ressources locales*

◆ **Ressources civiles**

→ Humaines :

En première analyse, les ressources civiles spécialisées dans le domaine du déminage semble extrêmement réduites, voire inexistantes.

¹⁶ Données de 1999

¹⁷ Cette information combinée à la note ci-dessus indiquerait que ce sont surtout les axes qui sont minés, ce qui simplifierait énormément le processus de déminage. A moins que ce ne soit dû à des erreurs de manipulation de mines antichar.

Un recrutement initial pourrait être envisagé parmi les anciens militaires ayant déjà participé à des opérations de dépollution, mais là encore, aucune ressource n'a pu être sérieusement identifiée.

→ Matériel et équipement :

Aucune structure de déminage civil n'a pu être identifiée au Sénégal. La ressource dans ce domaine peut donc être considérée comme inexistante.

Il semble tout au plus possible d'acquérir des équipements spécifiques légers, d'origine américaine notamment, auprès de revendeurs locaux.

◆ **Ressources militaires (ANS)**

→ Humaines :

L'ANS dispose de deux compagnies du génie militaire qui se sont préparées (formation avec l'appui de la France en 2002 et 2003) pour entamer ses activités de déminage dans les quartiers périphériques de Ziguinchor au mois de septembre 2003.

→ Matériel et équipement :

Selon les indications reçues de la DCGM, l'ANS a renouvelé son matériel de déminage. Ce nouveau matériel a été acquis dans le cadre du programme de déminage qu'elle a commencé en 2003 en commençant par les quartiers pollués autour de Ziguinchor. Le budget d'équipement retenu dans le cadre de ce programme est de 60 millions pour cette année 2003.

Le matériel ainsi acquis vient s'ajouter aux équipements existants en 2001 et constitués globalement d'une trentaine de détecteurs de provenances diverses et pour la plupart déjà anciens, fonctionnant à piles et dont la fiabilité est incertaine, à laquelle s'ajoutent quelques lots de sondage, de marquage et de protection individuelle. La direction centrale du génie militaire possède en outre, dans la banlieue proche de Dakar, un centre d'expertise des mines.

◎ **Partenariats et ressources internationales**

◆ **Partenaires actifs :**

Quatre organisations internationales interviennent depuis 1997 dans le processus de sensibilisation des populations de Casamance au danger des mines et engins non explosés (ENE). Ce sont :

→ L'UNICEF

→ La Communauté européenne / ECHO

→ La Coopération française

→ Handicap International

→ USAID

La Communauté européenne / ECHO, l'UNICEF, la Coopération française et l'USAID participent à la mobilisation de financements pour l'exécution de programmes ciblés de courte durée, confiés pour le moment à Handicap International, seule organisation à avoir actuellement, en Casamance, une structure et une activité opérationnelle suivie. L'action de sensibilisation ne met en œuvre que des agents locaux mobiles (équipés de mobylettes) recrutés au niveau de chaque arrondissement, formés sur le terrain à l'utilisation de moyens pédagogiques rustiques et adaptés à la mission. Ils sont assistés, au niveau de chaque village, par un comité de sécurité géré par un agent relais. La ressource humaine dans ce domaine est riche et très prometteuse compte tenu de son impact au regard de son incidence financière modeste. Le résultat est d'ailleurs appréciable pour autant qu'une stabilisation, voire une diminution significative des accidents est observée dans les secteurs où des actions de sensibilisation ont été entreprises.

◆ **Partenaires engagés dans la poursuite des activités de dépollution**

→ La Communauté européenne :

La Communauté européenne dispose, inscrit à son budget de 2001, d'un budget de 400 000 Euros destiné à des opérations de décontamination en Casamance. Il pourrait être envisagé que ce crédit soit affecté à la poursuite du programme de sensibilisation des populations entrepris par Handicap International.

→ Le Gouvernement belge :

L'Ambassadeur de Belgique confirme l'intérêt de son pays dans le domaine de la dépollution. Une ligne de crédit d'un montant de 40 MFB figure à ce titre au budget 2001 (budget au titre de la prévention des conflits). Sur ce crédit, le Gouvernement belge serait en mesure d'envoyer en Casamance, un détachement d'experts militaires en déminage. Il semble toutefois que ce projet, très politique, n'ait pas encore été abordé de façon formelle avec les autorités sénégalaises.

→ Le Gouvernement français :

En 2003, la Direction du Génie militaire et de l'Infrastructure de l'ANS a bénéficié d'un appui à court terme de la coopération française qui a débouché sur la formation d'une soixantaine de cadres militaires spécialisés en déminage. Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'ouverture à Ouidah (Bénin) d'une école de formation des formateurs en déminage pour accueillir les ressortissants militaires des pays d'Afrique.

→ L'UNICEF :

L'UNICEF envisage de poursuivre son action de financement des opérations de sensibilisation conduites par Handicap International. Un programme sur deux ans serait à l'étude.

Pour prévenir les accidents par des mines, l'UNICEF a diffusé un film dans les langues locales sur la sensibilisation contre les dangers des mines. La diffusion de ce film a touché 122 000 élèves dans 141 écoles des zones minées.

En outre 20 000 cahiers comportant des messages sur les dangers de ces mines ont été distribués.

→ L'USAID :

Un Protocole d'Accord a été établi avec Handicap International pour 675,000 US\$ dont une grande partie est financée par le Fonds des Victimes de Guerre de 2001 à 2003

Ce protocole est relatif au programme d'appui aux victimes des mines par :

- la mise en place d'activités d'information sur les risques d'accidents dus aux mines en Casamance ;
- l'appui à l'unité orthopédique de l'hôpital régional de Ziguinchor pour la formation des membres de l'unité à la confection des prothèses et d'autres articles aux victimes des mines et la fourniture d'intrants à cette confection ;
- l'ouverture d'une unité orthopédique à Kolda et de trois centres relais pour permettre aux techniciens d'effectuer des services simples de proximité et aux moindres coûts en faveur des personnes handicapées ;
- l'appui à l'amélioration de la coordination entre services (de thérapie, chirurgie orthopédique...), et en la fourniture d'intrants à l'unité de confection des prothèses ;
- l'amélioration de la qualité de vie des victimes des mines par le développement d'activités génératrices de revenus ;
- l'appui à la prise en charge des coûts des soins médicaux des plus pauvres et des coûts liés à la scolarisation des enfants des handicapés en âge de scolarité ;
- l'appui au développement d'activités sociales et sportives en faveur des handicapés

◆ **Autres ressources Internationales**

Il existe à Nouakchott (Mauritanie) un centre de formation spécialisé dans le domaine du déminage créé et encadré par l'armée américaine. Il conviendra de s'assurer, le moment venu, de la possibilité d'utiliser ce centre pour la formation des spécialistes du CONDE.

3.3.1.1.6 Structures médicales de secours et d'évacuation

Hors Ziguinchor et Kolda, l'infrastructure médicale de secours et d'évacuation est quasi inexistante.

A Ziguinchor, l'hôpital local dispose d'un service d'orthopédie et de traumatologie dirigé par un chirurgien spécialisé. A ce service est rattaché le centre de kinésithérapie et d'appareillage. Ce centre reçoit les victimes des mines. Pour cette catégorie de patients, Handicap assure les besoins en consommables pour le service de chirurgie et en appareils pour le centre d'appareillage. En 2002, le nombre d'appareils fournis a été de 355 contre 197 en 1999.

A noter que les besoins annuels du service orthopédique représentent un budget de 200 millions dont 25% pour les besoins liés aux victimes des mines.

A Kolda, l'hôpital local est vétuste et sous équipé. Une remise à niveau des bâtiments et équipements semble indispensable. L'établissement dispose d'un spécialiste de chirurgie générale. L'USAID y a appuyé la mise en place d'une unité orthopédique.

Les deux hôpitaux souffrent d'un manque d'unités mobiles d'intervention et d'ambulances, limitant les opérations de secours sur les lieux de sinistre.

Chacun des deux Chefs lieu de région est équipé d'un aéroport permettant les évacuations sanitaires aériennes d'urgence vers Dakar.

L'ANS, de son côté, met en œuvre dans la région de Ziguinchor une antenne médicale mobile de campagne assurant les premiers secours sur site et l'évacuation sur Dakar, par voie aérienne militaire, des traumatisés les plus gravement atteints. L'intervention de cette antenne est en principe réservée exclusivement aux personnels militaires.

3.3.1.1.7 Projets de sensibilisation et de dépollution recensés

⊙ *Handicap International*

◆ **Objectifs :**

Handicap International met en œuvre depuis 1998 une campagne de sensibilisation des populations exposées au danger des mines dans les quatre départements contaminés de la Casamance. Cette campagne s'appuie sur un programme d'intervention cohérent, doté de moyens simples et adaptés au milieu, ciblé au niveau des villages et des vecteurs de démultiplication de l'information (écoles, enseignants, associations...). La campagne qui se déroule au niveau des écoles, avec l'appui du ministère de l'éducation, permet une très large diffusion des messages de sensibilisation en raison du niveau de scolarisation élevé de la région. Le programme, s'appuie sur :

- Un découpage territorial par arrondissement comportant un inventaire répertorié des villages,
- L'organisation d'une structure de diffusion des messages comportant :
 - au niveau de chaque arrondissement, un agent de sensibilisation mobile ;
 - au niveau de chaque village, un comité « mines » dirigé par un agent relais permanent chargé du contrôle de la bonne compréhension du module de sensibilisation.
- Une hiérarchisation des actions à conduire en fonction du danger immédiat.

2000 villages ont ainsi été sensibilisés au cours des trois dernières années et 500 relais villageois mis en place.

◆ **Financement :**

Le programme « sensibilisation des populations » a été financé comme suit :

- Années 1998-1999 : 360 MFCFA entièrement financés par la Communauté Européenne /ECHO et la Coopération française ;
- Années 2001-2003 : 150 MFCFA pris en charge par la coopération française ;
- Année 2002/2003 : 500 MFCFA de financement USAID pour le PEPAM (Programme d'Education à la Prévention des Accidents contre les Mines) ; ce programme est terminé en août 2003 ;
- A partir de décembre 2003 : la suite du financement de l'USAID est attendu. ;

◆ **Stratégie :**

Handicap International envisage de jumeler la campagne de sensibilisation actuelle à une campagne de déminage qui devra démarrer par des enquêtes préliminaires de niveau I, destinée à établir, à son niveau, une première cartographie des zones contaminées. Parallèlement, Handicap recherche un financement pour sa campagne globale de déminage et une lettre est introduite auprès de la Présidence pour disposer d'une autorisation à conduire ce programme.

Handicap International est aussi impliqué dans le projet du Gouvernement du Sénégal (GDS) de mise en place du Centre d'Actions Antimines qui est piloté au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE).

◎ **Projet II - Armée Nationale Sénégalaise (ANS)**

◆ **Objectifs**

L'ANS déploie depuis plusieurs années, dans la région de Ziguinchor, une unité du génie disposant d'une cellule déminage. Cette cellule dont les membres ont bénéficié de formation grâce à l'appui de la coopération française, dispose d'un nouveau matériel pour effectuer des opérations de déminage dans les quartiers périphériques de Ziguinchor. Antérieurement à ces activités qualifiées par la DCGM de « déminage humanitaire », elle procédait plutôt à des opérations limitées et orientées essentiellement vers la dépollution des pistes et autres voies de communication nécessaires aux mouvements opérationnels des unités engagées.

◆ **Bilan :**

Selon la D.G.M.I, le bilan à porter au crédit de l'ANS concernant le déminage pour la période de juillet 1996 à fin mars 2001 s'établit comme suit :

Type de mine	Mines découvertes
MAC	331
MAP	1318
TOTAL	1649

Selon les indications recueillies auprès de la DGMI, les opérations de déminage auxquelles l'unité s'est attelée depuis septembre 2003 à la périphérie de Ziguinchor a permis de neutraliser 273 mines et de détruire 143 en 3 mois (septembre-novembre).

◆ **Financement :** Budget de l'ANS.

◎ **Autres projets :**

La D.G.M.I a procédé, peu de temps avant les dernières élections présidentielles de mars 2000, à la demande du gouvernement de l'époque, à une estimation du coût d'intervention de l'ANS dans le processus de lutte contre le danger des mines et du déminage. Les montants estimés sont les suivants et ne concernent que l'achat du matériel.

- Sensibilisation : 240 MFCFA¹⁸
- Déminage : 630 MFCFA¹⁹.

L'ANS, dans le cadre d'un tel projet, envisagerait de confier à une organisation extérieure civile, l'exécution des campagnes de sensibilisation et d'enquêtes préliminaires de niveau I, ne conservant pour elle que la mission déminage proprement dite. Avec à l'appui de la France, une soixantaine de cadres du génie militaire ont été formés en France et à Ouidah (Bénin) et envoyés à la périphérie de Ziguinchor pour démarrer le programme.

3.3.1.1.8 Conclusion

L'état des lieux rapporté ci-dessus identifie les deux caractéristiques majeures de la situation sur le terrain, à savoir :

- l'imprécision de l'information sur la menace ;
- l'insuffisance des moyens de dépollution disponibles ;

Au niveau de la pollution proprement dite, trois conclusions se dégagent des informations recueillies à ce jour :

- les zones suspectes sont insaisissables et pourraient se révéler très étendues ;
- la localisation des mines est incertaine, leur densité aléatoire et l'existence de champs de mines organisés très peu vraisemblable ;
- le danger est dilué, mouvant, impalpable. Il aurait tendance à décroître et pourrait paraître moins important qu'il n'est décrit ;

Ce bilan initial interpelle en revanche sur la nécessité de poursuivre sans discontinuer les premières actions conduites, notamment dans le domaine de la sensibilisation des populations (Handicap International). La seconde priorité reste la localisation et le marquage des zones suspectes.

3.3.1.2 Description du programme de déminage

3.3.1.2.1 Objectifs et définition du processus de dépollution

La mise en œuvre d'un programme de déminage humanitaire d'urgence constitue le préalable à toute action de réactivation des rouages socio-économiques des régions polluées, généralement paralysées, voire anéanties, par les conséquences d'un conflit.

Ce programme d'urgence a pour objet :

- le désenclavement des villages et des zones de production ;
- le rétablissement de la sécurité et de la libre circulation des personnes et des biens ;
- la restauration des structures publiques (écoles, bâtiments administratifs, lieux de culte, voies de communication, circuits d'alimentation en eau et en électricité...) et privées (habitations, jardins et surfaces cultivées...);
- la planification d'un retour à une situation socio-économique post-confliktuelle stabilisée (démobilisation des combattants, retour des réfugiés, reconstruction, restauration des activités économiques et sociales...).

¹⁸ Les délais d'exécutions et les surfaces à traiter ne sont pas précisés.

¹⁹ Idem.

La mise en œuvre d'un programme de dépollution des zones contaminées nécessite :

- La création d'un centre opérationnel national de déminage responsable de l'ensemble des activités de dépollution. Cette structure met en œuvre des personnels et des moyens matériels adaptés à la mission. Elle dispose :
 - D'une base de données centralisée et informatisée regroupant l'ensemble des informations concernant le minage et le déminage. Elle en assure l'analyse, l'exploitation et la diffusion ;
 - D'un centre de formation des personnels spécialisés engagés sur le terrain
 - D'une cellule travaux équipée et expérimentée qui supervise :
 - le programme de sensibilisation des populations au danger des mines ;
 - les enquêtes préliminaires d'identification de niveau I ;
 - les enquêtes techniques de niveau II ;
 - le programme de déminage proprement dit.
- l'élaboration de la liste générale des priorités ;
- l'élaboration du programme général de déminage et de mobilisation des financements ;
- la passation des marchés avec les entreprises spécialisées ;

Tout projet de déminage doit s'inscrire dans un cadre d'étroite collaboration et de coordination avec l'ensemble des composantes nationales et internationales, participant à la lutte contre le danger des mines et à la décontamination des zones polluées.

3.3.1.2.2 Déminage humanitaire

⊙ Généralités

Le déminage humanitaire est un processus lent, contraignant et coûteux. Il ne peut s'exercer que dans le contexte d'une volonté politique affirmée des belligérants de mettre un terme aux combats et de s'engager, sans arrière pensée, sur la voie de la réconciliation et du rétablissement des activités économiques et sociales.

⊙ Définition du standard civil de déminage

Le déminage humanitaire s'exécute en application de standards dits civils qui visent à :

- l'élimination totale des mines et engins non explosés (ENE) détectés dans les zones contaminées,
- l'élimination systématique de l'ensemble des débris métalliques identifiés,
- la destruction quotidienne des mines et ENE découverts.

Faute d'un standard civil national définissant les règles à appliquer au déminage humanitaire, les structures et les programmes de déminage décrits dans la présente étude se réfèrent et sont conformes aux standards civils internationaux définis dans les procédures opérationnelles de déminage de l'ONU qui font autorité.

⊙ Risques à la mise en œuvre

Les risques potentiels majeurs de nature à contrarier la mise en œuvre des opérations de déminage peuvent s'analyser comme suit :

- la rupture du processus de paix qui implique l'arrêt systématique des opérations en cours et le gel des financements,

- les actions isolées de remilage qui provoquent un arrêt temporaire des travaux sur le site concerné (la reprise des activités ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête administrative émettant un avis favorable)

3.3.1.2.3 Structure de mise en œuvre de la composante Déminage : Centre Opérationnel National de Déminage (CONDE)

La structure de la composante Déminage est décrite en détail en Annexe 4.

3.3.1.2.4 Description du programme de déminage

◎ Phases du programme de déminage

L'objectif étant de faire disparaître toute présence de mines à l'horizon de cinq ans, avec une première phase de deux ans pour les actions prioritaires, le programme se décompose en (i) une sensibilisation des populations (à compléter en deux années), (ii) un recensement des champs de mines (enquête de niveau I et II) et leur marquage (à mettre en œuvre en trois années) et (iii) des actions de déminage proprement dites (à compléter en cinq ans).

(i) Sensibilisation des populations au danger des mines

◆ Préambule :

La sensibilisation des populations aux dangers liés aux mines, pièges et engins non explosés (ENE) constitue le volet prioritaire de la protection des personnes, en milieu contaminé. Il devra être achevé deux ans après le démarrage du projet.

Il consiste essentiellement à réduire le nombre d'accidents par mines ou engins en mettant en œuvre un programme de prévention basé sur l'information des populations les plus exposées, et visant à l'adoption de nouveaux comportements dans le domaine de la sécurité individuelle et collective.

Les campagnes de sensibilisation s'adressent à trois catégories de populations vulnérables :

- Les résidents dans les zones polluées ;
- Les réfugiés et les personnes déplacées ;
- Les éleveurs suivant leur troupeaux.

◆ Programme et structures :

Le programme de sensibilisation s'appuie sur les structures locales existantes, publiques ou privées, confessionnelles, culturelles, traditionnelles, événementielles et les associations (féminines, scolaires ou sportives). Le village constitue la cellule élémentaire d'intervention. La campagne de sensibilisation s'articule comme suit :

- Recensement et identification des villages et ciblage des populations ;
- Etablissement d'un répertoire codifié ;
- Mise en œuvre du programme de sensibilisation selon un calendrier tenant compte des actions prioritaires à conduire et prenant en considération les opérations déjà conduites ou en cours ;
- Sélection, recrutement et emploi au niveau de chaque arrondissement d'agents de sensibilisation mobiles issus des différentes ethnies de la région et parlant leur langue.

Le profil de ces agents doit permettre leur formation à la problématique des mines, aux enquêtes sur le terrain (questionnaires), à la diffusion de messages de prévention et à l'utilisation d'outils pédagogiques de base (tableaux, boîtes à images, croquis, photos, bandes dessinées, éventuellement bandes audio...).

- Création de comités permanents de sensibilisation au niveau des villages et communautés rurales chargés, sous l'autorité d'un agent relais :

- du maintien des liens avec les agents formateurs ;
- du contrôle de la bonne compréhension des messages ;
- du recueil et de la transmission aux antennes départementales et d'arrondissement de toutes les informations sur la découverte d'indices suspects (engins non identifiés - disparition ou destruction de balises - accidents sur mines....).

→ Centralisation de l'ensemble des données recueillies sous forme de questionnaires et diffusion à la cellule de gestion de l'information pour analyse et exploitation.

Les programmes de prévention ont essentiellement pour objet d'alerter les populations sur les dangers qui les guettent et de les sensibiliser à :

- l'identification des mines, pièges et engins et des indices qui permettent de les déceler ;
- la signification des marquages et l'identification des zones interdites ;
- la conduite à tenir en cas d'accident ;
- l'acquisition du réflexe « sécurité et alerte ».

La diffusion des messages de sensibilisation par le canal des écoles, des associations et des média locaux doit être privilégiée en raison de son très large spectre.

Le programme de sensibilisation mis en œuvre par Handicap International depuis maintenant trois ans est conforme aux standards internationaux en usage et constitue, en raison de l'expérience acquise, une référence digne d'intérêt (voir paragraphe 3.3.1.1.7 ci-dessus pour une description de leur travail en cours.). HI a, par ailleurs, publié un manuel de procédures à l'intention des agents de sensibilisation aux accidents par mines » particulièrement complet et qui constitue une référence dans ce domaine.

◆ Proposition de mise en œuvre d'un programme de sensibilisation :

Sur la base de l'estimation faite ci-dessus (paragraphe 3.3.1.1.3 Information générale sur les mines.) chiffrant à environ 250 000 le nombre des personnes exposées au danger de la pollution dans les quatre départements cités, il est proposé d'établir un programme de sensibilisation s'articulant comme suit :

- populations considérées traitées par HI 50 000 (2000 villages traités)
- Populations restant à sensibiliser 200 000
- Etablissement d'un programme de sensibilisation de 100 000 personnes par an pendant deux ans.

Ce programme devrait être en priorité confié à Handicap International dans la continuité des missions de prévention qu'il conduit actuellement. Un premier contrat d'un an pourrait être soumis à l'approbation de la CSAM.

L'appel à une société privée extérieure spécialisée peut également être envisagé, fonction de l'importance du programme et de la capacité de HI de répondre à la demande. Dans tous les cas, le programme de sensibilisation devra être coordonné avec la Cellule de Mobilisation Sociale dès que celle-ci sera opérationnelle.

◆ Coût prévisionnel

Pour l'exécution de ce programme, HI devra pratiquement tripler ses moyens actuels d'intervention.

Le coût de chaque campagne annuelle, basé sur une analyse des chiffres et des résultats des campagnes en cours et tenant compte de la nécessité de deux passages des équipes de sensibilisation (le second passage ayant pour but un contrôle et une remise à niveau) et des moyens à mobiliser, est estimé à un montant forfaitaire de 400 MFCFA par an, soit sur une période de deux ans, un budget prévisionnel global de 800 MFCFA.

Le tableau présenté en Annexe 27 intègre ces chiffres.²⁰

◆ **Financement**

Table 1 : Tableau prévisionnel de mobilisation des fonds

ANNEE	MONTANT	FINANCEMENT
2002	200 MFCFA	Financement possible sur les crédits disponibles identifiés de la Commission Européenne (400 000 EUROS), du Gouvernement Belge (40 MFB). Autres sources de financement à interroger : UNICEF, Coopération française
2003	200 MFCFA	
5 ans	800 MFCFA	

(ii) Enquêtes préliminaires d'identification de niveau I :

Cette démarche est essentielle et constitue le fondement de la programmation des actions de dépollution proprement dites.

Les enquêtes préliminaires de niveau I n'ont pas de caractère technique.

◆ **Préambule :**

Il s'agit d'identifier les zones polluées à travers un maillage d'enquêtes conduites sur le terrain, au contact direct des populations, des associations et des administrations locales. Toutes les sources possibles de renseignement, civiles et militaires, sont exploitées. Les recoupements entre les différentes sources constituent un élément important de consolidation des données.

Les informations recherchées font l'objet d'un questionnaire ciblé qui évalue l'impact de la présence des mines, pièges et ENE sur la vie de chaque communauté et sur ses activités traditionnelles.

La centralisation, l'analyse et l'exploitation des données ainsi que leur diffusion sont réalisées au niveau de la cellule gestion de l'information, par le canal de la cellule travaux.

L'exploitation des questionnaires doit conduire à l'établissement d'un fichier répertorié des villages (habités ou non) situés en zone contaminée et d'une carte renseignée identifiant au plus près les limites des secteurs pollués et non pollués.

Une liste des destructions observées peut y être jointe.

◆ **Composition type d'une structure**

Une telle structure est décrite en Annexe 5.

◆ **Mise en œuvre :**

Les campagnes d'enquêtes préliminaires de niveau I doivent être lancées dans les délais les plus brefs. Elles peuvent être jumelées avec les campagnes de sensibilisation décrites au paragraphe ci-dessus.

Elles nécessitent :

- une sélection et une formation préalable des personnels engagés,
- l'élaboration et l'impression de questionnaires ciblés,
- l'identification des paramètres géographiques et démographiques des secteurs d'intervention,
- un programme précis d'enquêtes établi en fonction des priorités,

²⁰ USAID vient de confirmer son accord pour financer le programme 2002 de HI. En l'absence de plus amples informations sur cet accord, le tableau des coûts du PRAESC considère que la totalité du programme reste à financer. Ceci devra être revu à la baisse ultérieurement.

→ la mise en œuvre de moyens légers de transport (mobylettes) et de radio (talkie walkie).

Elles tiennent compte des facteurs connus ou supposés de l'environnement local :

- plans de minage, localisation des zones de combat, etc.,
- rapports d'accidents sur mines,
- repérage et identification des mines et engins visibles sur le terrain,
- comptes rendus des organismes déjà impliqués dans des opérations de dépollution.

Les rapports d'enquête sont accompagnés de croquis simples, orientés et à grande échelle, faisant apparaître les limites des zones contrôlées et de cartes renseignées au 1/50 000^{ème}. Une légende identifiant les détails caractéristiques du terrain est jointe à chaque rapport.

◆ **Exécution et coût :**

En tenant compte de l'étendue des zones à prospector, des moyens à mettre en œuvre pour l'exécution de la mission et de l'expérience de campagnes similaires, le programme d'enquête devrait s'étendre sur deux ans au coût forfaitaire prévisionnel de 300 MFCFA par an.

Handicap International déjà engagé dans un large programme de sensibilisation des populations est en mesure de répondre rapidement au lancement d'une campagne d'enquêtes préliminaires de niveau I.

Sa connaissance des quatre départements pollués et sa mobilisation actuelle sur le terrain militent en faveur de sa candidature.

Dans cette hypothèse, un premier contrat de sous traitance d'un an pourrait être soumis à l'approbation de la CSAM, dès la mobilisation des fonds.

Le tableau présenté en Annexe 27 intègre ces chiffres.

◆ **Financement :**

Table 2 : Tableau prévisionnel de mobilisation des fonds

PERIODE	MONTANT	FINANCEMENT
2002	300 MFCFA	
2003	300 MFCFA	
4 ans	600 MFCFA	A définir ²¹

(iii) Enquêtes techniques de niveau II.

◆ **Préambule**

Les enquêtes techniques de niveau II ont pour objet :

- Le repérage précis des zones infectées ou suspectées de l'être ;
- Le bornage et le marquage des lisières extérieures des zones suspectes ;
- Le relevage et la destruction des mines, pièges et ENE des zones polluées de faible densité (moins de 11 mines groupées) et des mines isolées (séparées les unes des autres par des distances supérieures à 30 mètres) ;
- L'établissement des cartes renseignées correspondantes (1 / 50 000^{ème}) ;
- L'ouverture et la tenue à jour d'un fichier pollution centralisé.

Les enquêtes techniques répondent à un questionnaire ciblé préétabli qui est adressé pour exploitation à la cellule gestion de l'information du CONDE, à l'issue de chaque opération élémentaire.

²¹ Les propositions établies au paragraphe Sensibilisation des populations au danger des mines page 33 peuvent s'appliquer ici.

Elles sont exécutées selon le programme défini par le CONDE en fonction des priorités fixées par la CN-PRAESC.

Elles permettent :

- de réduire considérablement le risque couru par les populations menacées ;
- de fournir les informations nécessaires à l'établissement des programmes de déminage ;
- de baliser les périmètres infestés et de réduire les limites des zones interdites ;
- de décontaminer sans délai les secteurs légèrement pollués d'une importance particulière pour une communauté villageoise.

◆ **Composition type d'une structure d'enquête :**

Une structure d'enquête de niveau II est détaillée en Annexe 6.

◆ **Coût prévisionnel :**

Les enquêtes techniques de niveau II sont confiées à des entreprises spécialisées dans les opérations de déminage, répondant à un appel d'offres et sélectionnées par la CSAM.²²

Les coûts sont estimés sur la base d'un prix au m², proposé par l'entreprise dans le dossier d'appel d'offres soumis à l'approbation de la CSAM.

Le prix moyen estimé déterminé d'après l'étendue des zones à dépolluer, la nature du terrain et le risque supposé, se situe dans une fourchette de 900 à 1100 FCFA/m².

Ce prix est comparable à celui pratiqué dans d'autres pays du continent africain.

◆ **Financement**

Faute d'informations fiables et en l'absence d'une reconnaissance préalable sur le terrain, il est prématuré de se prononcer sur une estimation du financement de ce programme.

Un tableau prévisionnel de mobilisation des fonds sur cinq ans sera proposé le moment venu.

◆ **Simulation**

Si l'on estime, pour fixer les idées, à 25 000 000 m²²³ la surface à dépolluer dont 80 % au titre des enquêtes techniques de niveau II, le besoin en financement sur cinq ans s'établit, en tenant compte de la fourchette de prix moyenne, à : 20 000 000 m² x 1000 FCFA/m² = 20 000 MFCFA. Il est prévu que les enquêtes de niveau II s'étalent sur une période de 3 années.

Le tableau présenté en Annexe 27 intègre ces chiffres.

(iv) Déminage et marquage

◆ **Préambule**

Le déminage a pour but :

- de procéder à l'enlèvement et à la destruction de toutes les mines, pièges et ENE,
- d'établir et diffuser les cartes à grande échelle (1 / 50 000^{ème}) précisant la location des mines et engins repérés et détruits,
- de procéder à la restitution des surfaces dépolluées à leurs propriétaires,

²² Il n'existe pas de ressources locales identifiées en mesure de réaliser ces enquêtes techniques.

²³ Ce chiffre grossier a été établi après une analyse sur cartes au 200 000^{ème}. Il devra être revu (probablement à la baisse) après une mission sur le terrain durant laquelle les personnes détenant des informations à peu près fiables se sentiront suffisamment en confiance pour les transmettre. Des rencontres de personnes ressource dans un échantillon de villages affectés par le minage est notamment essentiel.

- de réaliser le bornage et le marquage permanents des zones polluées non inscrites au programme de dépollution,
- de coordonner l'ensemble des activités de dépollution.

Les tentatives de déminage effectuées à titre privé, pour des raisons économiques personnelles, qui ne répondent à aucun standard réglementaire et n'offrent pas de garanties suffisantes, ne sont pas reconnues. Les surfaces ainsi traitées sont systématiquement reprises dans les programmes de décontamination.

◆ Documents de base

Deux documents régissent, de façon détaillée, l'attribution des marchés et l'exécution des contrats :

- les dossiers d'appel d'offres (le modèle type de la Banque Mondiale est bien adapté.) ;
- Les manuels de procédures opérationnelles de déminage.

Ils représentent une compilation des standards minimum à respecter. Le manuel de base édité par l'ONU fait référence.

◆ Mise en œuvre

Les contrats de déminage sont exécutés par des entreprises spécialisées, répondant à des critères de sélection rigoureux et donnant suite à un appel d'offres.²⁴

Les diverses phases d'attribution des marchés et les procédures de mise en œuvre sont décrites dans l'Annexe 26.

Dans le cadre de la préparation des réponses aux appels d'offres, il appartient aux sociétés intéressées de demander à faire une reconnaissance préalable des sites pollués sur lesquels elles envisagent de soumissionner.

Les programmes d'exécution prévisionnels, établis par le CONDE prennent en compte les contraintes particulières et le respect des priorités définies par la CN-PRAESC.

◆ Contraintes

◆ Contraintes climatiques

Le climat de type soudano-guinéen qui sévit en CASAMANCE est caractérisé par une forte saison des pluies (1200 mm de précipitations moyennes annuelles entre les mois de juillet et octobre) avec risques de crues d'hivernage dans les fonds de vallées et dans les zones marécageuses.

Pour des raisons de sécurité, les contrats de déminage ne peuvent se dérouler durant cette période et les programmes annuels doivent tenir compte de cette contrainte. Les travaux de dépollution ne peuvent donc s'exécuter que pendant les huit mois de saison sèche, c'est-à-dire de novembre à juin.

◆ Contraintes liées au terrain

Les difficultés rencontrées dans le domaine de la végétation, du relief et de la nature du sol ont une incidence directe sur le coût des opérations et conduisent à la classification du terrain en trois catégories :

- Catégorie A : terrain plat ou de faible pente avec une végétation inférieure à 70 cm et qui ne présente pas d'obstacles majeurs,
- Catégorie B : terrain dont la pente est modérée, la végétation inférieure à 120 cm et qui présente des obstacles classés difficiles,
- Catégorie C : terrain aux pentes abruptes avec une végétation supérieure à 120 cm, des obstacles classés très difficiles et une menace reconnue, liée à la densité des mines et pièges.

²⁴ On rappelle qu'il n'y a pas d'entreprises locales spécialisés en déminage.

Les trois catégories ne tiennent pas compte des arbres et buissons.

◆ Programmes

Les programmes de dépollution établis par le CONDE s'appuient sur :

- la connaissance de l'étendue et du niveau de pollution des zones à décontaminer,
- les priorités définies par la CN-PRAESC,
- la mobilisation des financements.

Un programme général s'étendant sur cinq campagnes de huit mois et couvrant la période 2004/2005 à 2009/2010 devrait permettre de couvrir l'ensemble des secteurs à décontaminer (à confirmer après reconnaissance sur le terrain).

D'une façon générale, et compte tenu des conditions particulières d'exécution des opérations de déminage, les contrats proposés aux entreprises dans les dossiers d'appel d'offres couvrent des superficies moyennes à décontaminer de 500 000 à un maximum de 1 500 000 m² par contrat de huit mois.

La détermination des superficies et des rendements tient compte des contraintes particulières, notamment de terrain. Les rendements moyens s'établissent autour de 200 à 500 m² dépollués par jour, par équipe de deux démineurs.

Une même entreprise peut, éventuellement, soumissionner pour plusieurs contrats, fonction des structures qu'elle est à même de déployer.

Les programmes sont établis sur la base de 26 jours travaillés par mois.

◆ Participation de l'ANS

L'Etat Major de l'ANS a clairement exprimé son désir d'être associé à toutes les opérations de dépollution programmées au niveau du PRAESC. Cette volonté s'est concrétisée par les opérations de déminage en cours depuis septembre 2003 à la périphérie de Ziguinchor par une soixante de militaires formés grâce à l'appui de la coopération française. Elle pose toutefois le problème de l'engagement des armées dans un processus de déminage humanitaire et de la position de certains bailleurs de fonds, peu enclins à financer des projets incluant la participation d'unités militaires. Dans cet esprit, l'implication de l'ANS comme « maître d'œuvre » de l'ensemble des programmes, remettrait partiellement en cause la structure du PRAESC définie dans la présente étude. Elle doit donc être écartée au bénéfice d'une participation à base d'observateurs détachés au niveau des cellules principales du CONDE, l'armée poursuivant, par ailleurs, ses propres opérations de dépollution des pistes et axes de communication, en coordination étroite avec la structure civile.

Les équipements spécialisés des unités du Génie, dont les ressources ont été analysées au paragraphe ci-dessus, nécessitent une modernisation et une remise à niveau qui relèvent d'abord du financement des programmes d'assistance technique militaire bilatéraux.

La restauration de l'infrastructure et le complément d'équipement du centre du Génie Militaire de Dakar, mis à la disposition du CONDE pour l'organisation de ses propres stages, pourraient, en revanche, être financés sur les crédits attribués au PRAESC. Le coût de l'opération reste à estimer.

Ce processus devrait conduire à l'intégration du programme de déminage militaire au programme général établi par le CONDE.

L'armée, en tout état de cause, ne souhaite pas s'engager dans des campagnes de sensibilisation et d'enquêtes préliminaires de niveau I.

◆ Contrôle Qualité

Le contrôle qualité est assuré à deux niveaux :

→ au niveau du CONDE :

Par le canal des chefs d'antennes départementales, des surveillants de travaux et des contrôleurs de site qui disposent de pouvoirs de contrôle concernant le respect des procédures opérationnelles et ont autorité par délégation du chef de la Cellule Travaux pour interrompre les opérations en cas de non-respect des règles de sécurité.

→ au niveau de l'entreprise :

Par l'utilisation de chiens renifleurs, intervenant derrière les équipes de déminage manuel (ou mécanique).

L'emploi de chiens renifleurs nécessite la présence d'une antenne vétérinaire.

◆ **Estimation des coûts**

Le coût d'un programme de déminage est calculé sur la base d'un prix estimé au m² dépollué. Ce prix résulte de la prise en compte des paramètres ci-après :

- étendue des zones à traiter ;
- contraintes liées au climat, à la végétation et à la nature du sol ;
- difficultés d'accès ;
- densité des mines, pièges et ENE ;
- conditions particulières d'exécution des contrats, notamment des délais ;
- coûts opérationnels et de structure (mobilisation des équipements – transports – formation et main d'œuvre...);
- coûts locaux et frais généraux (charges fiscales, polices d'assurance...);
- aléas estimés.

Le prix moyen estimé se situe dans une fourchette de 1400 à 1600 FCFA le m². Il est comparable à celui pratiqué dans d'autres pays du continent africain.

◆ **Financement**

L'insuffisance des informations sur l'étendue des surfaces à décontaminer ne permet pas, à ce stade de l'étude, de déterminer le montant des financements à mobiliser.

Un tableau prévisionnel de mobilisation des fonds sur cinq ans sera proposé le moment venu.

◆ **Simulation**

Si l'on estime pour fixer les idées à 25 000 000 m²²⁵ les surfaces à dépolluer dont 20% au titre du déminage, le besoin en financement sur cinq ans s'établira, en tenant compte de la fourchette de prix moyenne déterminée ci-dessus à : 5 000 000 m² x 1500 FCFA/m² = 7 500 MFCFA. Il est prévu que le déminage s'étale sur une période de 5 années.

Le tableau présenté en Annexe 27 intègre ces chiffres.

◎ **Etablissement des listes de priorité**

Les zones à dépolluer (c'est à dire faisant partie des programmes d'enquêtes de niveau II et de déminage) font l'objet d'un classement prioritaire préalable prenant en compte l'urgence, l'impact humain et l'intérêt économique.

Ce classement, en raison de la sensibilité de son volet politique et socio-économique, relève d'une décision prise au niveau de la CN-PRAESC.

Les priorités peuvent se décomposer en cinq catégories :

²⁵ Cf. note 23.

→ Priorité I

- Terres agricoles, forêts, routes et pistes, villages et toutes autres structures d'intérêt économique reconnu, pour lesquels les financements sont mobilisés et les travaux de dépollution peuvent démarrer sans délai.
- Itinéraires humanitaires et structures nécessaires à la première phase du retour des réfugiés et des démobilisés.
- Secteurs où les populations sont victimes d'accidents fréquents.

→ Priorité II

- Terres agricoles, forêts, routes et pistes, villages et autres infrastructures où des interventions urgentes sont souhaitées mais pour lesquelles les financements ne sont pas encore mobilisés.
- Secteurs où le retour des réfugiés et personnes déplacées ne peut intervenir avant 12 mois.
- Régions de pâturage polluées mais dont l'élevage est la source principale de revenu pour ses habitants.

→ Priorité III

- Secteurs d'intérêt économique non immédiat dont la réhabilitation n'est pas envisagée avant un ou deux ans.

→ Priorité IV

- Secteurs d'intérêt économique discutable, où les regroupements de population et les perspectives de relance économique à terme (au delà de deux ans) ne justifient pas une intervention urgente.

→ Priorité V

- Régions inhabitées ou très peu peuplées ou sans intérêt économique à moyen terme (ex. terres salinisées impropres à toute mise en valeur dans un délai mesurable). Ces secteurs sont balisés et leur déminage reporté à plus longue échéance.

Les listes de priorité se présentent sous la forme de tableaux indiquant par secteur :

- la classification ;
- l'identification précise (nom du village et coordonnées du site) ;
- la nature des opérations à conduire ;
- la surface estimée à traiter.

Ces listes sont établies par la CN-PRAESC après étude et sur proposition du CONDE.

Elles comportent :

- une liste générale concernant l'ensemble des secteurs à traiter, établie selon les cinq priorités définies ci-dessus ;
- une liste détaillée sur six mois sélectionnant les sites classés en priorité I ou II et devant être traités en urgence.

Ces listes sont révisables.

Le CONDE est chargé de leur inscription aux programmes d'exécution des opérations de dépollution urgente soumis aux entreprises adjudicataires des marchés.

◎ *Mobilisation des structures civiles de déminage – appel d’offres :*

◆ **Tableau récapitulatif des procédures d’appel d’offres et d’exécution d’un contrat de déminage.**

Le tableau décrivant les procédures spécifiques à la passation de marché dans le domaine du déminage est donné en Annexe 26.

◆ **Délais de mise en place de la composante Déminage**

La Figure 3 donnée en Annexe 3 : Chronogramme du PRAESC permet de constater qu’au mieux, les travaux de déminage proprement dits ne pourront démarrer que neuf mois après la mobilisation des financements.

◎ *Adjudicataires de marchés ou sous traitants*

Le mode opératoire des adjudicataires de marchés et sous-traitants civils est décrit en détail en Annexe 7.

3.3.1.2.5 Planning général d’intervention.

Seuls les deux programmes « sensibilisation des populations » et « enquêtes préliminaires de niveau I », dont l’étude a pu être menée à terme, peuvent être globalement chiffrés dans le tableau des coûts du PRAESC joint en Annexe 27.

Le montant total prévisionnel des fonds nécessaires à leur exécution au cours de la première année (2002) se chiffre à 350 MFCFA dont le financement peut être dégagé sur les montants disponibles de la Commission Européenne, du Gouvernement belge et de l’UNICEF.

La mise en œuvre de ces deux programmes, qui pourrait être confiée dans une phase initiale à Handicap International, revêt un caractère d’urgence.

Toutefois, une simulation établie sur la base de 25 000 000 m²²⁶ à dépolluer prend pour hypothèse :

- 80 % soit 20 000 000 m², au titre des enquêtes techniques de niveau II ;
- 20 % soit 5 000 000 m², au titre du déminage.

On aboutit à une première valorisation calculée à partir du prix au m² de la fourchette estimée pour chacune de ces activités.

3.3.1.2.6 Conclusion

Il convient de souligner le caractère d’urgence du financement des programmes de sensibilisation et d’enquêtes préliminaires. Ce financement constitue le préalable à la mise en œuvre du programme de déminage proprement dit. Aussi la mobilisation des fonds permettant à Handicap International de poursuivre les actions en cours en 2002 mérite-t-elle considération.

En revanche, en attendant la mise sur pied des structures du PRAESC, le problème du traitement de la pollution reste entier en Casamance.

²⁶ Cf. note 23.